

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (« les Conditions Générales ») s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat de décor, motifs artistiques *(i)* aux personnes souhaitant concevoir des espaces décoratifs *(ii)* proposés aux clients consommateurs ou non-professionnels au sens du Code de la consommation (« Le Client ») par la société MAHOUSIN, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 3.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rouen sous le numéro 833 728 900, dont le siège social est situé 201 rue du Président Kennedy – 76140 Le Petit Quevilly (« Catch arts »).

ARTICLE 2. COMMANDE

Le client matérialise sa commande via le site internet ou par mail, le client vérifie les dimensions renseignées qui correspondra au prix total. En cas de sélection de la personnalisation, le client contrôle le bon à tirer si des modifications éventuelles sont demandées, une fois le bon à tirer validé par mail le client reçoit sa commande.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

ARTICLE 3. TARIFS

Les Services et produits proposés sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la confirmation de l'acceptation de la commande par celui-ci, tels que communiqués au Client préalablement à la passation de sa commande.

Les prix sont exprimés en Euros TTC au mètre carré hors participation aux frais de port.

Le prix sera majoré des frais éventuels présentés notamment en cas de service sur mesure de modification des décors.

Une facture est établie par Catch arts et remise au Client lors de la fourniture des Services commandés.

Les frais de livraison sont à la charge du client figurant sur le devis.

Les taxes d'importation, frais de douane (forfaitaires ou proportionnels), et autres formalités sont à la charge du client.

ARTICLE 4. CONDITIONS DE PAIEMENT

Un règlement correspondant à 100 % du prix total des décors commandés est exigé lors de la passation de la commande par le Client.

4.1. DELAIS DE REGLEMENT

Sauf accord préalable entre les parties, le solde du prix est payable en totalité et en un seul versement à la date à laquelle le règlement doit intervenir comme indiqué sur la facture remise au Client.

Catch arts ne sera pas tenu de procéder à la délivrance des produits auprès du Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées sur la facture.

ARTICLE 5. LIVRAISONS DES PRODUITS

5.1 DELAIS DE LIVRAISON

Les commandes sont livrées dans les délais indicatifs figurant sur le devis, à partir de la confirmation de la commande. Catch arts s'engage à mettre en œuvre pour respecter les délais. Dans le cas où ces délais ne sont pas tenus, ces derniers ne peuvent donner lieu à aucune indemnité ni à l'annulation de la commande. Selon l'article L216-2 du code de la consommation, la vente peut être annulée à la demande du client par lettre recommandée uniquement si la livraison n'a pas eu lieu trente jours après la date de livraison prévue. Ainsi les sommes versées par le client pourront être remboursées, sans indemnités, par le prestataire

ARTICLE 6. RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE - GARANTIE

Catch arts garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le Client, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés dans les conditions et selon les modalités définies aux présentes Conditions Générales.

Etant donné les caractéristiques des projets décoratifs envisagés, le Client reconnaît et accepte que des différences minimales entre la proposition du Prestataire et la réalisation finale effectuée par les Partenaires puissent exister. Le Client renonce irrévocablement à toute prétention à ce sujet y compris à toute demande judiciaire ou extra judiciaire visant un remboursement ou la mise en responsabilité du Prestataire.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à compter de leur découverte.

Catch arts rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les Services jugés défectueux dans les meilleurs délais selon les modalités adéquates et agréées par le Client.

La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client et Catch arts ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Prestataire serait retenue, la garantie du Prestataire serait limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des Services.

ARTICLE 7. POSE DES DECORS

Le client est responsable de la pose et en supporte seul les frais. Les risques et la relation avec l'éventuel poseur est de sa responsabilité.

A la demande du client, Catch arts peut mandater une société sous-traitante qui réalisera la pose pour son compte. La relation avec le poseur reste sous la responsabilité du prestataire.

ARTICLE 8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Catch arts ou les Partenaires restent propriétaires de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client. Le Client s'oblige à respecter l'œuvre telle qu'elle a été pensée et réalisée par le Partenaire et s'interdit donc toute altération, modification, destruction (totale ou partielle), reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

ARTICLE 9. FORCE MAJEURE

Dans l'hypothèse de la survenance d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil aucune des Parties ne pourra être tenue responsable de la non-exécution ou du retard dans l'exécution d'une de ses obligations contractuelles.

ARTICLE 10. RESOLUTION

11.1. RESOLUTION EN CAS DE NON RESPECT DES OBLIGATIONS

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des Parties des obligations leur incombant et visées aux articles des présentes conditions, celui-ci pourra être résolu au gré de la Partie lésée.

11.2. RESOLUTION POUR FORCE MAJEURE

La résolution de plein droit pour force majeure, ne pourra, nonobstant la clause 11.3. ci-après, avoir lieu que trente (30) jours après l'envoi d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Toutefois, cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

11.3. RESOLUTION POUR INEXECUTION D'UNE OBLIGATION SUFFISAMMENT GRAVE

La Partie victime de la défaillance pourra, en cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Partie défaillante, la résolution fautive des présentes, trente (30) jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et ce en application des dispositions de l'article 1224 du Code civil.

Les prestations échangées entre les Parties jusqu'à la résolution ayant trouvé leur utilité au fur et à mesure de l'exécution réciproque, elles ne donneront pas lieu à restitution pour la période antérieure à la dernière prestation n'ayant pas reçu sa contrepartie.

En tout état de cause, la Partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts.

ARTICLE 11. CONFIDENTIALITE

Dans le cadre du Service, les Parties seront amenées à connaître des informations confidentielles définies comme toute information ou donnée, de quelque nature que ce soit, transmise par l'une des Parties à l'autre, de façon écrite, orale, ou sur quelque support que ce soit, acquise directement ou indirectement au cours de discussions ou d'investigations entre les Parties et relative soit à la Partie émettrice, soit à la Partie destinataire soit encore à l'objet et/ou au contenu et à l'exécution du Service (« les Informations Confidentielles »).

La Partie destinataire s'engage à :

- (i) utiliser les Informations Confidentielles dans le seul cadre du Service ;
- (ii) apporter un degré d'attention similaire (et au minimum avec un degré d'attention raisonnable) dans la sauvegarde des Informations Confidentielles et de se prémunir contre toute divulgation non autorisée, de la même manière que pour ses propres informations ;
- (iii) ne pas transmettre à un tiers les Informations Confidentielles sans l'accord écrit de la Partie émettrice ; ou
- (iv) ne pas divulguer à tout tiers tout ou partie des Informations Confidentielles sans l'accord écrit de la Partie émettrice ;
- (v) ne pas dupliquer, copier, et, plus généralement, reproduire les Informations Confidentielles. Toutefois, la Partie destinataire peut réaliser toute copie des Informations Confidentielles strictement nécessaire à la réalisation du Service à condition que chaque reproduction conserve le marquage ou toute autre légende apposée sur l'original ;
- (vi) ne pas décompiler, désassembler, ni réaliser d'opération de rétro-ingénierie ('reverse engineering'), sur tout ou partie des Informations Confidentielles reçues ;
- (vii) ne pas revendiquer ou faire de demande de titre de propriété industrielle, ni à exercer un droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit sur les Informations Confidentielles reçues.

La Partie destinataire pourra transmettre les Informations Confidentielles à ses préposés, salariés sous réserve que (i) ces derniers soient informés uniquement pour les besoins leur intervention sur le Service, (ii) que la Partie destinataire demeure responsable de ces personnes en ce qui concerne la divulgation des Informations Confidentielles et que (iii) chaque personne concernée soit soumise aux obligations de confidentialité de cet accord.

Les obligations de confidentialité résultant de la présente clause demeureront en vigueur pour une durée de cinq (5) ans à compter de la dernière divulgation.

Les engagements de la présente clause ne s'appliquent pas aux Informations Confidentielles :

- Qui sont dans le domaine public lors de leur divulgation ou qui tomberaient dans le domaine public sans faute de la Partie destinataire ;
- Qui étaient légitimement en possession de la Partie destinataire avant leur divulgation par la Partie émettrice ;
- Qui ont été légitimement divulguées à la Partie destinataire par un tiers sans restriction particulière ;
- Dont la divulgation est requise en vertu de la loi ou d'une injonction résultant d'une décision impérative de justice, sous réserve que (i) la Partie destinataire en informe préalablement et par écrit la Partie émettrice de cette nécessité, (ii) qu'elle donne à la Partie émettrice suffisamment de temps pour lui permettre d'agir en justice avant toute divulgation, et (iii) qu'elle limite la communication aux seules Informations Confidentielles expressément demandées.

La Partie émettrice demeurera l'entière et la seule titulaire des Informations Confidentielles. Aucune licence, expresse ou implicite, n'est accordée pour toute utilisation des Informations Confidentielles en dehors du Service.

A la demande de la Partie émettrice, la Partie destinataire s'engage à lui restituer sans délai toutes les Informations Confidentielles (y compris leurs copies) ou à certifier par écrit que les Informations confidentielles ont été détruites.

ARTICLE 12. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, il est rappelé que les données nominatives demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Prestataire chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site internet de la Société répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

ARTICLE 13. CLAUSE DE NON CONCURRENCE ET NON SOLLICITATION

Chaque Partie s'interdit d'engager ou de faire travailler, directement ou indirectement, un collaborateur travaillant pour l'autre Partie, sauf accord écrit préalable de l'autre Partie. Cette renonciation est valable pendant toute la durée des Services et durant une période de trois (3) ans à compter de la fin de la réalisation des Services.

ARTICLE 14. COMMUNICATION

Chaque Partie se réserve le droit de mentionner à titre de référence, l'existence d'une assistance professionnelle entre les Parties dans le cadre de documents commerciaux diffusés notamment auprès de sa clientèle et de ses prospects, tant que cette diffusion ne porte pas préjudice à l'autre Partie.

ARTICLE 15. INDIVISIBILITE

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs stipulations des Conditions Générales devait être jugée illégale ou inapplicable, elles seront réputées non écrites et les autres clauses demeureront applicables.

ARTICLE 16. NON-RENONCIATION

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un engagement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées par les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

ARTICLE 17. DROIT APPLICABLE ET LANGUE

Les Conditions Générales sont soumises et régies par le droit français.

Les Conditions Générales sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 18. LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations de fourniture de produits -services conclues en application des Conditions Générales pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution ; leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre Catch arts et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends en cas de contestation.

ARTICLE 19. NOTIFICATIONS

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions Générales seront réputées avoir été valablement délivrées si elles sont adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux adresses suivantes :

- Pour la Société : 201 rue du Président Kennedy – 76140 Le Petit Quevilly ;
- Pour le Client : à l'adresse postale qu'il a fourni à la Société.

ARTICLE 20. INFORMATION PRECONTRACTUELLE DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du Code de la consommation et notamment les informations suivantes :

- (i) les caractéristiques essentielles du Service ;
- (ii) le prix des produits et des frais de services annexes ;
- (iii) les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- (iv) la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un produit-Service emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

ARTICLE 21 - ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes Conditions Générales sont expressément agréés et acceptées par le Client qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.